



## Procès-verbal l'assemblée générale du 14 septembre 2022 de l'école Massé

**Procès-verbal du Conseil d'établissement tenu le 21 septembre 2022.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Direction : William Custeau

Conseil d'établissement : Martine Roberge

Fondation M.A.S.S.É. : Isabelle Bouchard

Parents : Kossi Agbobre, Camélia Barril, Stéphane Bergeron, Anne-Marie Cormier, Guillaume D'Amours, Hélène de Repentigny, Jean-François Duval, Natacha Godbout, Hendrick Parisien

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE**

La direction (William Custeau) souhaite la bienvenue aux parents.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La direction a proposé que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.  
Adoptée à l'unanimité.

**3. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE OU D'UN SECRÉTAIRE**

Hélène de Repentigny est désignée secrétaire pour l'assemblée générale  
Adoptée à l'unanimité.

**4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

La lecture et l'adoption n'ont pas eu lieu en raison de l'indisponibilité du procès-verbal de l'assemblée générale précédente.

**5. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

La direction a fait le survol du bilan des dossiers abordés par le conseil d'établissement ainsi que des projets éducatifs de l'école pour l'année 2021-2022.



## **6. PRÉSENTATION DES RÔLES ET DES FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (C.E.)**

La direction a expliqué, en quelques mots, le rôle que joue le conseil d'établissement et l'implication qu'il requiert. De plus, il a tenu à remercier les membres sortants.

### **a) Adoption de la procédure d'élection**

La procédure d'élection a été établie dans l'ordre suivant :

- Par proposition
- Par volontariat

S'il y a besoin de décréter des élections, la procédure a été établie comme suit :

- Élire le président d'élection
- Les candidats se présentent brièvement
- Le vote secret est tenu par les parents présents
- Le président d'élection détermine les élus.

### **b) Élection d'un président d'élection**

L'élection d'un président d'élection n'a pas eu lieu.

### **c) Mise en nomination des parents du Conseil d'établissement et élection des nouveaux membres**

Il y a 2 postes d'un mandat de 2 ans à combler :

- Julie Bourgault est proposée par Isabelle Bouchard, et appuyer par Martine Roberge
- Anne-Marie Cormier s'est portée volontaire

Julie Bourgault et Anne-Marie Cormier sont élues par acclamation membres du conseil d'établissement.

et la possibilité d'élire des parents substitués :

- Natacha Godbout s'est portée volontaire
- Hélène de Repentigny s'est portée volontaire

Natacha Godbout et Hélène de Repentigny sont élues par acclamation membres substitués du conseil d'établissement.

## **7. ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT D'UN MANDAT DE 2 ANS ET D'UN SUBSTITUT AU COMITÉ DES PARENTS**

Le mandat de Martine Roberge comme représentante au comité des parents est reconduit pour 1 an.

Hélène de Repentigny s'est portée volontaire et a été élue substitut.



***Bienveillance, Esprit d'équipe, Entraide***

	<p><b>8. Informations concernant la Fondation M.A.S.S.É./Projet cour d'école</b> Isabelle Bouchard a présenté la Fondation M.A.S.S.É. La Fondation a pour mission d'offrir des subventions éducatives pour les enfants de l'école Massé. Organisme de bienfaisance sans but lucratif (OSBL), elle est administrée par des parents bénévoles.</p> <p>Isabelle Bouchard et William Custeau ont fait la mise à jour du projet d'embellissement de la cour d'école Massé, dont le comité est toujours à la recherche de bénévole.</p> <p><b>9. Questions diverses</b></p> <p><b>9.1 Implication à la Fondation M.A.S.S.É. et au comité du projet cour d'école</b> Une liste a été mise en place. Quelques parents se sont joints aux groupes.</p>
	<p><b>10. Levée de l'assemblée générale et début du conseil d'établissement</b></p> <p>William Custeau a conclu l'assemblée générale à 19 h 55</p>